
LOS ANGELES - Table ronde sur les politiques d'At-Large
Mercredi 15 octobre 2014 – 10h00 à 11h30
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

HOLLY RAICHE: Je crois que nous allons pouvoir commencer, merci beaucoup.

Nous sommes mercredi, il s'agit de la table ronde sur les politiques d'At-Large, merci d'être venus.

On va demander aux personnes de se présenter, nous allons faire un tour de table. Vous allez nous donner votre affiliation également, et ensuite nous allons parler de la première partie, anonymisation et enregistrement fiduciaire, et ensuite nous parlerons d'autres thèmes. Donc merci de nous indiquer votre nom. Eduardo vous êtes là ?

EDUARDO DIAZ: Oui, merci. Eduardo Diaz, ALAC.

MOHAMED EL BASHIER: Mohamed El Bashier, AFRALO.

STEPHANIE PERRIN: Stéphanie Perrin, NCSG.

GRAEME BUNTON: Graeme Bunton, je suis d'un bureau d'enregistrement.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TOM MACKENZIE: Tom MacKensie, OP3FT. Je ferai une courte présentation durant la séance.

STEPHANE VAN GELDER: Stéphane Van Gelder, je suis avec Tom sur OP3FT.

SARAH BOCKEY: Sarah Bockey, Go Daddy.

JAMES BLADEL: James Bladel, Go Daddy également.

EVAN LEIBOVITCH: Evan Leibovitch, modérateur de la deuxième séance. Je remplace Garth Bruen. Je suis vice-président de l'ALAC.

HOLLY RAICHE: Holly Raiche. Internet Society d'Australie.

HEIDI ULLRICH: Heidi Ullrich, du personnel ICANN.

SILVIA VIVANCO: Silvia Vivanco, du personnel ICANN.

GISELLA GRUBER-WHITE: Gisella Gruber-White, de l'ICANN également.

DAVID SOLOMONOFF: David Solomonoff, Internet Society de New York.

[YASUICHI KITAMURA]: [Yasuichi Kitamura] d'APRALO.

JOHN LAPRISE: John Laprise, NARALO.

DAVE PISCITELLO: Dave Piscitello, personnel ICANN.

HOLLY RAICHE: Merci beaucoup. Gisella, est-ce que nous pouvons présenter les diapos et avoir donc un écran complet pour cela?

EVA OLSSON: Eva Olsson, Lawrence Berkeley Lab.

CAROLYN [WYNNE]: Caroline [Wynne], Microsoft.

INTERVENANT INCONNU: Université de l'Indiana.

HOLLY RAICHE: Merci beaucoup pour ces présentations. Nous allons passer au premier transparent.

FATIMATA SEYE SYLLA: Pourrais-je me présenter?

HOLLY RAICHE: Oui. Vraiment ce transparent est trop petit pour le moment nous ne pouvons pas le lire.

FATIMATA SEYE SYLLA: Fatima Seye Sylla, AFRALO.

HOLLY RAICHE: Je n'ai pas besoin de voir ma photo. Vous pouvez mettre la diapo en caractère plus grand s'il vous plaît ? Oui, Antony, vous êtes presque en retard. Donc merci à toutes et à tous.

Voilà de quoi nous allons parler aujourd'hui. J'espère que ce n'est pas trop ennuyeux.

C'est important de voir quelques éléments historiques par rapport aux problèmes d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. C'est la question de WHOIS qui se pose. Vous avez peut-être été à la séance WHOIS, ou vous en avez peut-être déjà entendu parler, mais vous n'avez peut-être pas eu toutes les informations nécessaires.

Donc voilà l'ordre de ma présentation. Vous me connaissiez, et je veux vous informer de la situation.

Nous allons passer à la diapo suivante au sujet du WHOIS. Nous avons la personne du SSAC qui nous a parlé. Les données d'enregistrement - on a parlé de ce terme - mais vous savez qu'on utilise le terme WHOIS que l'on laisse tel quel dans toutes les langues. Ce sont les informations et données qui sont publiques, qui doivent être publiques. Il y a une tension très forte qui existe historiquement. Les informations WHOIS ont été toujours publiquement ouvertes, mais il y a beaucoup de problèmes au niveau de l'anonymisation et du respect de la vie privée. Il y a eu des lois sur le respect de la vie privée, ce sont des lois fortes ces 30 dernières années. Donc il y a toujours une tension entre les critères de WHOIS, identifier qui ils sont sur WHOIS, sur eux-mêmes, ça, ça été basé sur des documents fondamentaux qui sont assez anciens maintenant. Et c'est une violation en fait du respect de la vie privée, de nombreuses lois qui font respecter la vie privée, qui donnent droit à la vie privée, à l'anonymisation.

Donc quels sont les critères ? Les bureaux d'enregistrement ont un accord avec l'ICANN hier. Il y a des accords, je crois que c'est 3.1.8, qui disent voilà ce qui doit être disponible publiquement : nom, identité du titulaire du nom de domaine, date, adresse postale de la personne inscrite. Ça c'est la personne qui est titulaire du nom de domaine, le Registered Name Holder, c'est comme Registrant. Nous avons l'adresse postale, les coordonnées, l'adresse mail, vous avez tout cela sur l'écran.

Mais voilà ce qui représente un problème. Ce sont des données WHOIS qui sont disponibles, qui sont publiques.

Donc diapo suivante s'il vous plaît. Lorsque nous avons des problèmes avec WHOIS - ils existent depuis longtemps, en 2009, j'ai commencé à

travailler à des négociations qui avaient trait justement aux critères WHOIS, et à l'époque, nous avions des inquiétudes sur la véracité et la précision de ces données, de cette base de données.

Et il y avait 2 raisons à cela : pourquoi est-ce qu'il y avait beaucoup d'inexactitudes ? Parce que la personne ne voulait pas s'identifier, être identifiée. Ou bien c'est une personne qui le faisait exprès pour différentes raisons. Elles étaient parfois criminelles, donc la question se posait. Voulait-ils qu'il y ait des données précises à leur sujet ?

JAMES BLADEL:

Je ne sais pas si vous voulez qu'on vous interrompe avec des questions, mais je voulais rebondir là-dessus puisque je fais partie de l'équipe qui analyse le WHOIS.

Je voudrais signaler qu'on dit que seuls 23% des données WHOIS sont précises, et exactes. Ça ne montre pas exactement la situation du WHOIS. C'est pour cela qu'il y a ces problèmes en effet d'inexactitude. Donc ce n'est pas noir ou blanc, c'est beaucoup plus une zone d'ombre à ce niveau pour WHOIS.

Il y a 23% des données WHOIS qui sont totalement exactes, et pour une grande partie des données WHOIS ça ne pose pas de problème. Parfois ce manque d'exactitude ne pose pas de problème fonctionnel, cela n'empêche pas le programme de fonctionner. C'est tout simplement cela que je voulais dire.

HOLLY RAICHE:

James, vous avez tout à fait raison.

Nous devons faire plus pour l'exactitude de ces données, néanmoins.

La conclusion du rapport nous dit - et c'est une équipe qui a fait un rapport qui est toujours disponible, que vous pouvez lire, il y a un lien hypertexte vers ce rapport, vous avez les résultats qui sont indiqués ici si vous le désirez - donc la conclusion du rapport était que le niveau bas de précision était inacceptable. C'est ce qu'il y a marqué à l'écran.

C'est difficile à lire, c'est écrit très petit maintenant cette prochaine diapo, mais il y a plusieurs raisons, des raisons légitimes pour lesquelles on utilise ces services d'enregistrement fiduciaire. Pour des réfugiés, des femmes qui ne veulent pas indiquer leurs informations, leurs contacts, entité religieuse et ainsi de suite. Donc c'est très vaste. Beaucoup de personnes veulent utiliser ce qu'on appelle en anglais des Proxy, ou enregistrement fiduciaire.

Il y a de nombreuses raisons pour cela. Ils ne veulent pas que leur nom soit indiqué, publié, parce qu'il y a beaucoup d'inquiétude à ce niveau. Il y a eu des abus également au niveau de l'enregistrement fiduciaire, des gens qui se cachaient, qui voulaient se cacher en utilisant un enregistrement fiduciaire.

Donc c'est assez complexe. Nous reconnaissons dans le rapport final, qu'il y a de très nombreuses raisons pour que certaines personnes utilisent à bon escient des enregistrements fiduciaires. Je crois qu'il faut se pencher plus sur ces enregistrements fiduciaires, bien comprendre ce qu'ils font, qui devrait y avoir droit et ainsi de suite.

Voilà, dans le rapport final les recommandations : qu'il y ait un système beaucoup plus cohérent pour ces services d'enregistrement fiduciaire,

et ça c'est important par rapport à l'anonymisation par exemple, par rapport aux lois nationales sur le respect de la vie privée. Il faut trouver le bon équilibre.

Dans le RAA de 2013, comme conséquence de cela, il y a eu une nouvelle clause 3.14 qui a indiqué que les bureaux d'enregistrement doivent se conformer à des spécifications adoptées par l'ICANN ou à des lignes de conduite qui établissent un enregistrement fiduciaire. C'était dans le RAA de 2013. On attendait des avancées également avec le travail du GNSO, avec le PDP qui allait être plus précis pour ces questions.

Donc les bureaux d'enregistrement doivent se conformer à cela, jusqu'à ce que le groupe de travail anonymisation et enregistrement fiduciaire nous donne des caractéristiques, des spécifications plus précises.

Oui James, vous voulez intervenir une nouvelle fois ?

JAMES BLADEL:

Quand on a dit que c'était temporaire, spécification temporaire, c'est le terme utilisé, est-ce qu'il y a une date, un calendrier pour cela ?

Donc je crois que le 1^{er} janvier 2017, c'est une date sunset qui permet de donner du temps pour effectuer ces changements, parce que ce sont en effet des projets complexes qui prennent du temps.

Et je crois que Graeme Bunton, qui est vice-président de cela, et qui travaille au PDP, le PDP avance beaucoup, et je crois que nous allons pouvoir résoudre ces problèmes. Une date d'expiration à cette politique, donc ça forçait un peu tout le monde à avancer rapidement.

HOLLY RAICHE :

Oui je me souviens quand j'ai entendu 2017, je me suis dit « Mais, est-ce que je vais encore travailler à tout cela en 2017 ? », mais moi je suis optimiste, nous allons tenir les délais.

Très bien. Donc voilà ce que doivent faire les bureaux d'enregistrement en attendant le travail final du groupe de travail, la conformité par rapport à ces spécifications. Vous avez une liste donc vous le voyez. Les termes de service doivent être disponibles publiquement. L'identité du prestataire, le prix, la tarification. Il y aura des données du client qui seront requises, expliquant comment elles seront révélées, le transfert à un autre bureau d'enregistrement éventuel si vous utilisez un service d'anonymisation d'enregistrement fiduciaire, gestion des plaintes.

Où sont les données ? Et en cas d'allégation de conduite frauduleuse - et il faut définir ces termes de manière un peu plus précise. Donc ça c'est pour le moment ce que nous avons. Ce sont des spécifications provenant du GNSO, du groupe de travail du GNSO qui travaille donc à des spécifications finales. C'est un travail intérimaire qui n'est pas totalement fini.

Lorsque l'on a travaillé en groupe, nous avons une question pour une charte, pour lancer notre charte, et les principales questions qui devaient être réglées étaient nombreuses. Et ce n'est pas un ordre très logique.

Donc ce qu'on a fait tout d'abord, c'est de parler de regrouper toutes les questions pour la charte auxquelles ont devait répondre. On a essayé de les grouper logiquement pour travailler d'une manière

intelligente, pour essayer de régler un peu ces nombreuses questions de spécifications des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Quels seront les tests ? Qui fera l'accréditation ? Comment ça va fonctionner ? Qu'est-ce qui va se passer si quelqu'un ne se conforme pas à ces règles ? Est-ce qu'il y aura des sanctions ? Qu'en est-il de cette conformité ?

Beaucoup de problèmes donc soulevés, différence entre l'anonymisation, l'enregistrement fiduciaire, quelles informations doivent être révélées ? et la terminologie est essentielle lorsque l'on parle de cela. Les données d'un service d'anonymisation, enregistrement fiduciaire dans le contexte de ce concept relayé - lorsqu'on parle du terme « relayer », nous avons un prestataire de services qui peut obtenir une demande d'information. On peut lui demander de relayer des demandes ou des informations aux clients.

« Révéler » ce n'est pas la même chose. Les données au sujet du client du service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire sont révélées à une personne qui demande l'identité de ces clients. Donc nous avons dû véritablement définir ces termes d'une manière très claire pour bien comprendre de quoi on parle, car c'est complexe.

Nous avons dû prendre en compte les différentes circonstances, et à chaque fois se poser des questions à ce sujet. Nous devons gérer les problèmes de transfert, et je vais revenir là-dessus.

Qui accrédite ? Qui vérifie ? Qui supervise ?

Et on n'a pas encore répondu à ces questions, donc on y travaille actuellement dans ce groupe de travail GNSO, et on fait de grandes avancées je dois le dire.

James, vous voulez intervenir une nouvelle fois ?

JAMES BLADEL:

Oui, avec ce groupe de travail, il y a une distinction très forte entre « révéler » et « publier ». Je crois que c'est essentiel. Révéler à la suite d'une demande unique. Je crois que pour les consommateurs, cela fait beaucoup plus de sens.

Est-ce qu'on doit révéler qu'il y a eu une plainte, qu'il y a eu une demande ? Ou bien révéler l'identité ? Toutes ces questions se posent, donc on essaye de trouver ce qui fait le plus sens pour les consommateurs, ce qui est exposé publiquement.

Il est question de responsabilité civile, qui se pose également. C'est vraiment un débat très intéressant que nous avons eu et que nous aurons encore.

Le GNSO, ce n'est pas la lettre O que vous avez mis, mais le chiffre 0. Mais le GNSO c'est bien évidemment avec la lettre O. Vous voyez ? Je prête attention aux détails.

HOLLY RAICHE :

En effet ça c'est le titre de la diapo. Toutes mes excuses ! Nous allons modifier cette erreur typographique. James, je vous promets, cela sera réglé et corrigé.

Nous passons à la diapo suivante. Nos premières conclusions, on vient d'en parler un peu. Cela peut sembler évident, mais c'est important que cela soit mis noir sur blanc, couché sur le papier. On a déjà des spécifications qui existent, ces caractéristiques doivent être rappelées. Nous avons un produit final qui sera le produit de ce groupe de travail, même si on dit et redit des évidences, il faut le faire, c'est essentiel.

On doit relayer aux clients les demandes dans le cadre du RAA, ou d'une politique par consensus de l'ICANN. Ça, c'est clair, c'est simple, mais ça doit être redit. Pour tous ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, c'est la transparence qui est en jeu.

Ces services doivent totalement connaître leurs droits, leurs obligations, et tous les détails lorsque les informations seront révélées, relayées, tous les cas de figure de transfert, et cela a trait à un client potentiel qui peut avoir des inquiétudes par rapport à ce respect de la vie privée, les meilleures pratiques également. Et je reviendrai là-dessus, le transfert j'en reparlerai à la diapo suivante.

On a toujours ces problèmes commerciaux. Donc on veut éviter que les données des clients soient divulguées lorsqu'il y a un transfert qui se déroule. Nous devons préciser encore tout cela, c'est pour cela que le groupe de travail n'a pas terminé sa tâche encore.

Je crois que nous sommes repartis en arrière non ? Oui, les premières conclusions.

DAVE PISCITELLO:

Juste une observation que je voudrais faire.

Lorsque vous dites qu'il faut relayer aux consommateurs ces demandes, ces actions. Dans le cas d'un domaine criminel par exemple, un domaine qui au quotidien est botnet, est-ce que si ce domaine est protégé, le bureau d'enregistrement, ou l'opérateur qui s'occupe de cela est obligé de contacter le criminel ? Est-ce qu'on dit « Nous allons retirer votre DGA » ?

HOLLY RAICHE : Je crois que vous parlez de relayer aux clients... Je ne comprends pas très bien si vous... Quand j'ai dit un critère visant à dire, à expliquer aux clients –

DAVE PISCITELLO: Oui, j'ai besoin en effet que l'on clarifie cela. Je ne comprends pas bien les conséquences d'une enquête criminelle.

HOLLY RAICHE : À quelle diapo faites-vous référence ?

DAVE PISCITELLO: La numéro 1.

HOLLY RAICHE : « Doit relayer à leurs clients toutes notes ». Oui, absolument.

Je reviens un peu en arrière. J'irais même plus loin. Dans nos débats, nous avons commencé à faire la distinction entre les critères qui proviennent des agences de maintien de l'ordre - ça c'est un certain

contexte, le maintien de l'ordre - et d'un autre côté, les activités non criminelles, n'étant pas d'une nature criminelle. Ce que nous avons entendu dire de la part de notre président de groupe de travail, c'est que on ne va jamais demander à ce qu'il y ait un relai, mais on va demander si ce sont des forces de maintien de l'ordre, ils vont demander l'identité de la personne. Dans ce cas-là on ne va pas relayer.

DAVE PISCITELLO:

Vous savez toutes les activités criminelles ne sont pas toujours poursuivies par les forces de l'ordre. Les suspensions pour les domaines générés par des botnets, par des systèmes automatiques, là c'est une autre question. Il n'y a pas de criminels, de personnes que l'on va pouvoir attaquer d'une certaine manière.

STEPHANIE PERRIN:

Oui, j'aimerais intervenir à ce niveau, et dire que certaines procédures qui ont été développées par l'ICANN ne reflètent pas toujours les lois de respect de Droits de l'Homme.

Au Canada, nous avons la Cour Suprême qui s'est penchée là-dessus et qui a dû interpréter certains points.

Que doivent faire les forces de l'ordre pour avoir accès aux nom et adresse, aux coordonnées de ces personnes, c'est important d'y répondre. Et selon nous, nous avons des termes forts, un droit à l'« anonymité ».

Il me semble qu'il y a un débat à l'ICANN qui est fort, et il y a eu un rapport du conseil de l'Europe qui parle beaucoup de Droit de l'Homme,

de liberté d'expression, de respect de la vie privée, et il me semble que nous allons devoir revoir un peu certains cadres juridiques au niveau de nos pratiques. Les forces de l'ordre peuvent avoir un avis judiciaire d'un juge, et obtenir l'identité de certaines personnes, si cela est nécessaire.

Mais je crois que certaines personnes ne seront pas satisfaites de cela. Le secteur privé, la propriété intellectuelle, les juristes de propriétés intellectuelles, les personnes qui assurent la sécurité privée de l'Internet pour les entreprises privées. Donc c'est une grande question sur les lois qui protègent la vie privée, et l'anonymisation. Je ne serai pas surprise qu'on doive réécrire un peu ces termes.

HOLLY RAICHE :

Merci. J'appelle Kathy.

KATHY CLYMAN:

Je suis très heureuse d'être ici. Merci Holly Raiche de toutes ces excellentes explications.

Dave, je ne crois pas que le point numéro 1 répond à vos préoccupations. J'aimerais revenir un peu en arrière pour vous expliquer cela. Voilà quelle était notre intention. Parce qu'on ne pensait pas qu'il y avait d'ambiguïté par rapport à ces services d'anonymisation, d'enregistrement fiduciaire. On doit relayer toutes nos informations au RAA. C'est ça ce que cela dit. Il y avait une case qu'on pouvait cocher. « Ne nous renvoyez rien, ne m'informez de rien ».

Là, maintenant nous devons relayer ces changements au RAA. Donc il y avait beaucoup d'informations qui avaient été perdues dans le

processus. Vous savez, cela dépend si ça vient de l'ICANN, le client d'un service d'anonymisation aura la possibilité d'obtenir beaucoup plus d'informations provenant de l'ICANN, provenant de changements au RAA.

DAVE PISCITELLO:

Moi ce qui m'inquiète un peu, c'est la manière dont nous travaillons actuellement au niveau du respect de la vie privée en ce qui concerne le maintien de l'ordre, les activités criminelles sur l'Internet. Je crois que cela ralenti beaucoup les choses avec l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire. On ne peut pas aller vite. C'est un frein véritablement. Il faut bien le comprendre, et il faut bien que la commission le comprenne, que le groupe de travail le comprenne.

Nous ne voulons pas qu'il y ait d'hameçonnage, et parfois on doit jouer en seulement quelques heures et retirer un site par exemple, un domaine qui fait de l'hameçonnage. On doit réagir très rapidement. C'est un monde où la vitesse compte beaucoup. Ça m'inquiète un peu.

Je sais, et vous le savez, que ces robots sur le réseau sont vraiment problématiques et très efficaces, et il faut absolument faire le maximum pour assurer une sécurité au maximum pour ces robots informatiques.

Il y a des personnes qui sont très qualifiées pour protéger cela dans les bureaux d'enregistrement, et on peut avoir seulement 24 heures et parfois il faut suspendre un service en 24 heures parce que sinon le robot net va réussir à continuer son travail malicieux, malfaisant, sur l'Internet.

Ce n'est pas fait avec des services judiciaires, nous nous réagissons très rapidement. Je ne crois pas qu'un juge puisse donner en 4 heures l'autorisation par exemple de limiter un site ou quoi que ce soit.

HOLLY RAICHE :

Merci de votre contribution, cela va nous permettre de renforcer un peu notre travail et les termes que nous allons utiliser cela va être très utile pour continuer notre travail et avoir le point de vue de tous, des forces de l'ordre de la sécurité de l'Internet.

Je dois aller assez vite maintenant, parce que nous avons de moins en moins de temps, donc nous revenons à nos diapos.

Ça c'est nos premières conclusions qui proviennent du GNSO. Voilà donc où nous en sommes. On va se réunir vendredi, et on va essayer de trouver des « premières conclusions », des « conclusions intérimaires ».

Donc si vous êtes le client d'un service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, la situation où il y a une grande difficulté à transférer est la suivante : lorsqu'il y a un client de service qui veut absolument que l'on respecte sa vie privée, là, cela peut poser des problèmes, et nous devons travailler à ce problème.

Comment transférer d'un service à un autre, sans révéler des détails, sans révéler les identités ? La réponse pourrait être qu'un service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire soit accrédité, et qu'il y ait un processus d'homologation ou d'accréditation qui permette de garder un grand anonymat.

Notre problème est la question de la révélation, ce que cela signifie, ce que cela demande, quels sont les détails qui sont vraiment révélés, et dans quelles circonstances. On travaille à cela pour le moment. Mais il semblerait qu'il y ait des cas où lorsque le bureau d'enregistrement a reçu une demande, il commande sur une base cas par cas, et ensuite il va demander ce que l'on appelle des preuves de prima facie. Mais dans certains cas les informations qui indiquent que la personne qui correspond à cela est une personne qui est inconnue. Nous travaillons sur la définition de cela pour voir si le client a un certain temps pour répondre ou pas, s'il a le choix de répondre ou pas. Ce sont les possibilités que nous avons.

Nous passons aux alternatives du groupe de travail des experts. Lorsque le conseil a décidé en 2013 de passer à une spécification pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, ils ont dit qu'il fallait penser à une autre manière de gérer les prérequis ou les nécessités pour ce type d'information de contact, et pour qu'elles soient conservées.

Est-ce qu'il fallait repenser l'ensemble de la structure du WHOIS ? C'était la question. Ça c'est un dessin de Carlton Samuels, et de ce qu'il disait en tout cas.

On a recommandé un modèle complètement différent dans les discussions sur le WHOIS. Il y a eu beaucoup de discussions, non seulement sur où nous en sommes dans le domaine des services PP, où nous sommes au niveau du groupe de travail des experts et de leurs recommandations, est-ce que ces 2 choses correspondent, est-ce qu'il faut modifier avant d'avancer dans ces 2 secteurs ? Est-ce qu'on va

demander aux bureaux d'enregistrement à un certain point de changer le système et d'ajouter de nouvelles spécifications et très peu de temps après de rechanger le système de manière radicale pour aborder le concept proposé par le groupe de travail des experts ? C'est-à-dire une base de données très grande dans laquelle on ferait de gros efforts pour la vérification de toutes les données, et on ferait une caractérisation des données qui seraient publiées, qui seraient révélées, et les autres qui en le seraient pas, de façon à être cohérents.

Donc dans le groupe de travail du service PP, c'est-à-dire anonymisation et enregistrement fiduciaire, nous pensons qu'il y a peut-être une solution différente pour voir comment on peut travailler dans ce domaine. Il y a eu beaucoup de discussions dans les sessions finales du travail sur le WHOIS lundi, et comme nous n'avons pas le temps de discuter, je vais quand même laisser un peu de temps pour les questions et les réponses, mais est-ce que James a quelque chose à ajouter ?

JAMES BLADEL :

Non, merci, je n'ai rien à ajouter.

En fait, peut-être que c'est une plaisanterie que je fais. Le problème de WHOIS c'est un problème qui existe depuis que je suis étudiant, qui continue à exister. Donc je me demande – je ne suis plus en âge d'être un étudiant, mais je vois que le problème continue à exister. En tout cas, c'est une blague que je fais.

Je dis qu'on reconnaît les nouveaux arrivants à l'ICANN parce qu'ils ont toujours des grandes idées pour arranger le WHOIS. En tout cas, je crois qu'il faut comprendre toute la complexité du WHOIS, quels sont les

points communs qui existent, non seulement dans le domaine de l'anonymisation et des enregistrements fiduciaires, mais aussi la question de surveillance, et des questions sociales qui peuvent surgir dans l'Internet, et qui peuvent ensuite se répondre dans notre écosystème en ligne.

Et du point de vue des fournisseurs de service, je pense que nous ne voulons pas héberger de mauvais acteurs, des délinquants. Mais il y a aussi un grand désir de la part des domaines et de toute la communauté en général d'avoir certain degré d'amnésie au sein du WHOIS. Même si ce sont des délinquants, on comprend leurs intentions avant qu'ils fassent quelque chose de mauvais. C'est un espace étrange.

On essaye de voir comment résoudre cela, mais on a du mal. C'est un défi lorsque l'on sort d'un environnement automatisé et que l'on veut mettre ce système en place, c'est très compliqué.

Je pense que notre travail va dans la bonne direction, je pense qu'à l'origine je me faisais personnellement beaucoup de souci concernant les fournisseurs de service.

Et je dirais qu'en tant que consommateur, j'utilise nos services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. J'ai raconté que quand je suis allée à Buenos Aires, personne ne pouvait croire que j'étais un représentant de registres, et pendant la réunion de Buenos Aires j'ai vu 18 appels téléphoniques sur mon téléphone portable, on me demandait ce que je faisais, est-ce que je voulais les services web, etc. Et on a une réponse à cela. Je ne veux pas recevoir ce type de communication, de messages non désirés.

Quelqu'un comme Dave dit « Je dois envoyer ce message à la personne à laquelle ce message est destiné ». Donc comment réconcilier ces deux positions. Dave a raison, les messages qu'il a ont une bonne intention finale, et il y a beaucoup d'autres personnes qui ont peut-être des intentions un peu moins honnêtes.

Une des choses que nous avons à analyser dans ce groupe de services PP, est que les nécessités de ce système devraient être indiquées. D'abord dire qui on est, on devrait empêcher certaines personnes d'accéder à ces outils. Je pense qu'il y a eu des thèmes, à l'origine on disait que seulement des personnes naturelles et des entreprises devraient avoir accès à ces services. On a revu cela, ce n'est pas une bonne idée. Les entreprises ont de nouveaux produits, des fusions etc. On sait que lorsqu'Apple lance un nouveau produit, tous les domaines vont essayer de voir comment ils peuvent enregistrer un nom de domaine qui soit enregistré à Apple par exemple. C'est ce qui se passe dans le monde réel.

Mais je pense que nous faisons des progrès, et je dirais que je ne veux pas encore dire que nous sommes parvenus à une bonne idée pour arranger le système de WHOIS.

HOLLY RAICHE :

Merci James. Evan, Stéphanie et Dave veulent prendre la parole.

Et ensuite - nous sommes en retard. Après Stéphanie et Dave, on arrête. On termine notre réunion.

Merci à tous d'être venus. C'est un problème très important et très vaste. Toutes les contributions sont les bienvenues. Stéphanie, Dave, et ensuite on passe à la prochaine session.

STÉPHANIE PERRIN :

Juste quelques commentaires, sur le groupe de travail d'experts auquel j'ai participé. C'est un rapport énorme que je vous recommande de lire. Il y a eu un consensus avec lequel je n'étais pas d'accord sur une série de points clés, mais nous allons nous limiter à un point qui concerne le risque. Il y a beaucoup de points avec lesquels je ne suis pas d'accord.

D'abord, il faut qu'il y ait des lois de protection. Ces lois existent, il faut les utiliser. Le risque pour l'utilisateur final n'a pas été évalué correctement dans son ensemble. Et nous avons une responsabilité publique au sein d'ICANN de faire cela justement.

Et je pense que le travail sur la mise en œuvre du groupe de travail d'experts et son rapport va bientôt commencer, on va voir quelles sont les questions qui demandent davantage de travail. Je pense que c'est important d'analyser tout cela.

Il y a eu une session WHOIS l'autre jour, mais ce que nous n'avons pas eu, c'est une approche de WHOIS en fonction de l'utilisateur final. Et je pense que James l'a bien dit. Maintenant on parle de l'analyse de risques. Et de la projection, de la surveillance pour des objectifs de profils de personnalités, pour limiter la liberté de parole, la liberté d'association. Il y a beaucoup de choses ici qui sont en jeu. Et d'un point de vue justement de données, il nous faut vraiment analyser ce que nous allons mettre dans cette réglementation.

Merci beaucoup.

DAVID PISCITELLO:

James a parlé du besoin de commencer un programme qui en est encore à son état pilote pour une série de ccTLDs, de registres et de bureaux d'enregistrement de TLDs. On parle actuellement avec les bureaux d'enregistrement de ce programme. C'est un programme volontaire, dont l'objectif sera dans le futur de faire venir les gens de la société civile et d'autres secteurs pour nous aider à réaliser ce processus de suivi.

Mais nous voulons soumettre une attestation sur des enregistrements malicieux. Des personnes pourront dire j'ai confiance en cette personne car elle est contrôlée par des personnes en qui j'ai confiance. Et nous allons faire un suivi de ce type. C'est un modèle vraiment intéressant, et si vous ne l'avez pas vu, entrez en contact avec moi, je vous montrerai des présentations que j'ai faites sur le APWG. C'est très important.

Et je pense que si on arrive à trouver un bon modèle pour arriver à évaluer les personnes c'est important. Dans différents aspects concernant l'accès au WHOIS, et au WHOIS en général.

HOLLY RAICHE :

Merci, c'est fantastique.

Nous allons reprendre cela dans la discussion concernant les services PP, d'anonymisation et enregistrement fiduciaire.

Je vais maintenant donner la parole à Evan.

Merci à tout le monde pour cette session.

EVAN LEIBOVITCH :

Merci beaucoup.

Nous allons changer de sujet, nous allons parler de quelque chose de tout à fait différent. Nous allons parler des alternatives et des innovations dans le domaine du DNS.

Je suis un peu dans une situation compliquée parce que je dois remplacer Garth Bruen qui n'a pas pu venir à Los Angeles. Je vais essayer de vous présenter le travail de Garth, et David va m'aider. Il a proposé de m'aider à remplir les blancs dans ma présentation. J'espère que cela ira, je vous encourage à m'aider.

Cela a été personnellement un problème qui m'a beaucoup intéressé. J'ai participé au groupe d'élaboration de Metrics, de paramètres sur les nouveaux gTLDs, et une des choses qui est importante lorsqu'on parle de paramètres, de compétition entre les nouveaux gTLDs, entre les nouveaux registres, bureaux d'enregistrement, types de business, une des choses que nous avons constatée, c'est que la compétition, ce n'est pas seulement entre bureaux d'enregistrement et entre registres, mais aussi entre les DNS. Et pour les utilisateurs finaux, la façon de trouver les informations.

Le DNS va permettre d'offrir des moteurs de recherche etc. Mais aujourd'hui nous allons parler des alternatives aux DNS.

La diapo suivante s'il vous plaît. Le problème de « DNS, ou pas DNS », est que les sites qui utilisent des adresses IP, le nombre de DNS qui

fonctionnent - la question : si vous n'utilisez pas le DNS pour arriver à un contenu web, qu'est-ce que vous allez utiliser ?

Ce que nous allons essayer d'aborder aujourd'hui, c'est les racines alternatives, les domaines sans point, le concept de domaine Tor, et la sous-structure du DNS et d'autres choses qui concernent les domaines de deuxième niveau.

La question que nous allons essayer d'aborder, et nous allons essayer d'en discuter si nous avons le temps de le faire, est comment ICANN aborde tout cela ? Quels sont les acteurs concernés ici ? Comment est-ce que le consommateur va gérer tout cela, aborder ces questions ? Ce sont des points qui sont importants.

Certains pays ont créé leur propre système dupliqué. Le problème des domaines mondiaux va aussi avoir un impact ici. En tout cas, je pense qu'il est important de souligner - et je pense qu'il est important qu'ICANN sache - que l'Internet a une manière de détourner les obstacles. Et le DNS est devenu un obstacle pour le public en général. A ce moment-là il y aura des manières de détourner ces obstacles que représentent le DNS, si c'est le cas.

Pour parler d'autres structures, je vais donner la parole à Dave qui va nous donner quelques perspectives historiques et une idée, car beaucoup de tentatives ont été faites pour travailler de manière parallèle à ICANN. Dave vous avez la parole.

DAVID PISCITELLO:

Merci Evan.

Ce n'est pas un problème nouveau je dirais. Lorsque j'étais boursier à SSAC en 2006, j'en ai entendu parler. Le rapport figure dans le rapport de SSAC numéro 49. Et je crois qu'on en est au 60^{ème}.

Je vais vous parler du concept en lui-même, au lieu d'aller à la racine « authoritative » publiée par IANA avec VeriSign et NTIA, services de première demande dans le DNS public, vous allez aller ailleurs. Où est-ce que vous allez, cela dépend de la motivation de l'opérateur concernant cette solution alternative, cette racine alternative. L'objectif ici est de fournir quelque chose à l'extérieur de la liste normale des TLDs.

Dans le rapport que j'ai fait, et que je vous ai envoyé, j'ai fait des études, et c'est important, parce que cela reste en opération. J'ai classé des racines alternatives en 5 groupes principaux. Le premier c'est le système de noms privés. Vous connaissez le problème de la collision de noms. On est train de créer des racines avec une organisation qui est leur propre DNS à partir de la racine au sein de leurs propres organisations. Donc si vous voulez utiliser le DNS, vous pouvez le faire. Si vous ne voulez pas utiliser le DNS public vous pouvez le faire. La question pour laquelle nous avons cette collision de noms actuellement, c'est parce que certains des noms qui étaient des noms privés pour ces organisations ne sont plus privés. Il y a aussi un système de noms expérimental. On l'utilise pour une période de temps plutôt courte avec des objectifs précis, et on est rentrés dans un processus de publication de l'ICANN, de la racine « authoritative ».

Il y a eu aussi des concurrents commerciaux, des personnes qui au début, dans les années 2006 par exemple, imaginaient qu'ils allaient

pouvoir se présenter pour avoir une candidature pour un nouveau TLD, et donc ils ont fait leur propre structure tout simplement.

Il y a aussi des TLDs de protestation, qui sont des groupes de personnes qui disent « Je n'ai pas confiance en ICANN ni dans le gouvernement américain, je ne veux rien avoir à voir avec eux et avec la racine « authoritative », donc je vais en créer une moi-même ». Le système de TLD est qu'il y a de bonnes raisons pour que certains pays veuillent contrôler les racines, les contenus de différentes communications de leurs citoyens.

Il y a différents problèmes, je ne vais pas les détailler tous. Mais du point de vue de ALAC, ou de la perspective de l'utilisateur, le problème est qu'on a du mal à différencier les racines alternatives et racines publiques. Et beaucoup de ces racines alternatives, si vous regardez les zones racines, ont des noms qui sont dans la liste des candidats de TLDs. Ils ont des noms que les personnes voulaient utiliser, qu'ils n'ont pas pu obtenir auprès d'ICANN, donc ils ont dit « Je vais les utiliser moi-même ». Donc il y a beaucoup de sortes de rébellions adolescentes dans ce domaine. Les gens disent, « Je vais obtenir ce que je veux ».

Le problème pour les utilisateurs c'est qu'il faut avoir certains logiciels additionnels dans l'ordinateur pour arriver à cette racine. Car beaucoup de système opérationnels, que ce soit sur les ordinateurs traditionnels, ou sur les systèmes modernes, ont un système basé sur le DNS, un résolveur qui va recevoir les informations lorsque le système opérationnel commence, est lancé. Et il dit « voilà quels sont les services de racine ». Il va vous parler des services de racines de l'IANA, pas des racines alternatives.

Ces fournisseurs alternatifs ont des services qui sont intégrés ou dans la racine de l'ICANN, ou bien certains opèrent d'une autre manière. Et dans les recherches que j'ai faites, je n'ai pas pu trouver ces systèmes qui ne fonctionnent pas adéquatement sans utiliser les services d'ICANN.

Donc il y a des personnes qui à l'époque ont fait cela pour des raisons politiques, qui cherchaient à avoir une racine qui serait différenciée de la racine qui était publiée par IANA. En tout cas, c'est difficile de rentrer dans cet espace. Ce n'est pas un espace dans lequel on peut avoir une certaine influence pour la fragmentation, à l'exception des racines qui sont motivées par des questions politiques. Mais même dans ce domaine, la complexité qui existe actuellement pour les entités politiques qui veulent se séparer, qui veulent avoir une racine séparée, est augmentée par la présence de la zone signée du DNS, les zones racines.

Il est très difficile de faire le changement dans la zone racine, et d'avoir la signature, et que cette signature fonctionne. Il faut vraiment vouloir contrôler tout ce que vos citoyens peuvent utiliser pour vouloir avoir ce type de services.

Cela risque de ne pas fonctionner dès qu'une personne va sortir de vos frontières pour les pays qui utilisent ce type de choses. Je ne pense pas que ce soit un problème en particulier, un problème qui soit au-delà de ce que je viens de vous décrire.

Merci.

EVAN LEIBOVITCH: Merci Dave. Est-ce qu'on peut passer à la prochaine diapo?

Je ne vais pas passer trop de temps sur ce domaine.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Evan. Est-ce qu'on peut poser des questions maintenant ou vous préférez qu'on attende la fin?

EVAN LEIBOVITCH : Olivier, si vous avez des questions à poser à Dave, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci. J'ai remarqué une série d'exemples, mais que se passe-t-il dans le [point –oignon] ?

EVAN LEIBOVITCH: Nous n'avons pas encore parlé de ce point Olivier, donc ne peux pas répondre à cette question.

Donc comme je l'ai dit, la question des domaines sans point étaient une question qui a donné lieu à beaucoup de discussions au sein de l'ICANN. Il suffit de vous dire en tout cas que pratiquement toutes les unités constitutives au sein de l'ICANN sont arrivées à la conclusion qu'il s'agissait d'une très mauvaise idée, et on a préféré annuler cela.

Olivier, je vais répondre à votre question maintenant. Je vais donner la parole aux personnes qui vont nous parler de Tor et de technologies similaires.

TOM MACKENZIE: Merci, je suis Tom MacKensie, je travaille comme responsable des relations parties prenantes pour le OP3FT, Organisation pour la Protection, la Promotion et le Progrès des Technologies.

Donc je suis heureux de vous parler de ces technologies. Et je ne vais pas parler beaucoup de Tor, puisque je pense que les technologies sont différentes. Je ne sais pas vraiment comment les Tor fonctionnent.

EVAN LEIBOVITCH : Excusez-moi, je ne voulais pas vous gêner. Peut-être que Garth pensait parler de Tor, mais il n'est pas là, donc si vous voulez, on passe cela. Parlez-nous de Frogans. Olivier, pouvez-vous nous parler de Tor plus tard?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: OK. Il y a peut-être quelqu'un qui peut nous parler de Tor ? Moi personnellement je ne peux pas vous parler de Tor, je ne connais pas grand-chose.

EVAN LEIBOVITCH: On en a déjà parlé à d'autres occasions c'est bon, on passe, donc Tom s'il vous plaît, parlez-nous des Frogans.

TOM MACKENSIE : Qu'est-ce que j'ai ? 10 minutes ? 15 minutes ? 10 minutes d'accord.

Donc Frogans, certains d'entre vous ont peut-être entendu parler de ce projet. Je serais curieux d'ailleurs de le savoir. Dans cette salle, est-ce que quelqu'un a entendu parler de ce projet ? 1, 2, bon, c'est pas mal. D'autres en ont peut-être entendu parler, mais ne savent pas de quoi il s'agit. Beaucoup de gens se demandent quelle est cette créature, et ce qu'elle fait au milieu des programmes des gTLDs. Et d'autres n'ont jamais entendu parler de ce projet.

Mon objectif ce matin est de vous parler de cela, et de vous expliquer pourquoi nous sommes ici à Los Angeles, et pourquoi je suis ici assis à cette table avec vous ce matin.

La première question : pourquoi ici à Los Angeles ? Pour nous, c'est la question la plus simple à répondre. Nous sommes ici parce qu'il y a la réunion de l'ICANN, et parce que ce projet de Frogans inclut un nouveau TLD Point-Frogans. Donc, dans ce sens, nous sommes ici et nous participons à la discussion. Nous sommes un membre des parties prenantes des registres, et nous voulons suivre ce processus pour la délégation des gTLDs, le Dot-Frogans a été délégué au mois d'avril de cette année.

La deuxième question, pourquoi je suis assis ici à cette table, c'est la question la plus intéressante. Je vais y répondre. Pour comprendre ce projet de Frogans, il faut comprendre que nous sommes un TLD, un domaine de premier niveau. Mais Point-Frogans - le point le plus important à comprendre, c'est que nous n'allons pas vendre, pas exploiter en aucune manière les noms de domaine de Point-Frogans. Son seul objectif était d'acquérir ce Point-Frogans pour assurer une infrastructure et le serveur de noms et l'infrastructure dans laquelle la

technologie, qui est la technologie Frogans, pourra être déployée et construite.

Cette technologie de Frogans est une technologie qui va permettre la publication d'un nouveau type de site, des sites Frogans, ce seront des petits sites, quelque chose de différent de ce que sont les pages web. Ils auront leur propre système d'adressage. C'est pour cela que nous sommes ici. Ce sera un système d'adressage différent.

Et ils vont exiger un navigateur séparé, spécial, qui s'appellera le navigateur Frogans, pour pouvoir naviguer dans ce site Frogans. Je pense que c'est assez important.

J'étais intéressé d'entendre la présentation qui m'a précédé sur les racines alternatives, parce que nous ne sommes pas une racine alternative. Il n'y aura pas de conflit d'aucun type avec le système de noms de domaine dans notre cas. La technologie de Frogans est donc dans le DNS et c'est comme un méta-système, une technologie qui sera au-dessus du système des DNS.

J'ai des diapos. Je peux vous les montrer rapidement.

Cette première diapo : je vise à vous montrer à quel endroit dans l'écosystème de l'Internet nous allons placer cette technologie Frogans. En haut nous avons une infrastructure, au milieu vous avez ICANN et les DNS - c'est un schéma bien sûr simplifié. C'est une division de l'Internet en différentes couches. En général il y a 5 ou 6 couches, mais ici nous en avons défini 3. Nous nous voyons au haut de ce schéma, comme une nouvelle couche, avec des applications génériques. Cela sera divisé si l'on descend à travers le TLD.

Voilà un peu comment cela fonctionne. Je vais essayer de vous l'expliquer rapidement. Point-Frogans sera utilisé pour le nommage. Et c'est comme cela que fonctionnerait donc cette technologie Frogans. Délégation de l'ICANN au OP3FT le 19 avril 2014, et nous allons jouer notre partie, travailler cela. Il faut que nous travaillions en confiance. Je crois qu'il y a beaucoup de confiance de la part du OP3FT.

Nous voulons faire partie du débat multipartite qui se déroule avec le modèle de gouvernance internet dont nous parlons actuellement. En ce qui concerne ICANN et AFNIC, l'AFNIC c'est le domaine français, c'est le registre français pour point FR. Ils n'auront pas beaucoup de travail, pas beaucoup de noms, il y aura 5 ou 6 adresses qui seront déléguées sur AFNIC.

Merci beaucoup. Diapo suivante. Ça ce sont mes collègues techniques qui me l'ont donné ce matin, donc je ne suis pas tout à fait au courant, je n'ai pas préparé de notes là-dessus. Cela montre les différences clés. Non je ne vais pas couvrir cela parce que je vais inventer beaucoup trop.

Là c'est une diapo sur ces sites Frogans, pour publier du contenu en ligne. Ils pourront avoir n'importe quelle forme, ce seront des sites très simples, c'est important. Ils seront très légers, simples à concevoir, à développer. Et il faut savoir que pour les développeurs, ce qui est très bien, c'est que ils vont uniquement devoir développer leur site une seule fois, et ensuite ils seront accessibles sur toutes les différentes plateformes, sur tous les différents types d'appareils qui se connectent à l'Internet, et donc ce sera très bien pour les développeurs. Nous avons un langage simplifié.

Diapo suivante. C'est vraiment multi plateforme. Cela peut être sur les mobiles, sur tous types d'appareils. Cela va ressembler un peu à ça. Il sera identique que vous soyez sur votre portable, votre tablette, ou sur votre ordinateur de bureau.

On pourra zoomer un peu, vous pourrez minimiser la taille de l'écran, et le contenu s'ajustera.

Ce qui est intéressant pour vous ce matin, c'est le système d'adressage. Je suis ici à cette réunion avec certains de mes collègues qui travaillent aux spécifications techniques pour ce système d'adressage, système Frogans. Nous avons les 10 langues les plus utilisées dans le monde qui pourront être utilisées pour faire des adresses de sites Frogans. Vous avez des exemples au tableau. La structure des adresses est assez similaire au système DNS. Regardez en haut, caractère latin, vous avez le nom du réseau, puis le nom du site. Et vous avez la même chose pour toutes les langues. Sauf pour l'arabe et l'hébreu, puisqu'ils se lisent évidemment de droite à gauche.

Si vous comparez cela au DNS, c'est un peu similaire aux domaines de premier et de deuxième niveau. C'est très extensible. Vous aurez la possibilité d'avoir plusieurs niveaux de noms de domaine avec ce système. Mais vous ne pourrez pas aller plus loin que le nom du site. Ce sont des adresses courtes et simples. On a déjà nos caractéristiques techniques pour cela, nous avons travaillé avec les groupes IDN.

Je crois que c'est tout ce que je voulais vous dire pour vous présenter rapidement ce type de nom de domaine, cette nouvelle technologie. C'est la mission de l'OP3FT, nos principes visant à promouvoir, protéger,

et assurer le progrès de l'Internet. C'est un peu comme le modèle ICANN.

Vous pouvez voir sur notre dernière diapo quelque chose dont on a beaucoup parlé dans différents forums. Nous allons établir des communautés dans le monde entier pour obtenir un retour d'information sur ces technologies pour tenter de les améliorer. Ces collectivités, nous avons commencé à les établir, elles seront basées sur des universités.

Et sur cette diapo, vous pouvez voir que nous avons quelques acteurs dans l'écosystème de l'Internet qui s'intéressent beaucoup à cette technologie. Vous avez sur la gauche des bureaux d'enregistrement qui adoptent déjà cette technologie. Ils ne sont pas encore au point de vendre cette sites web Frogans, mais on parle de cette possibilité d'ici peu.

Vous avez donc des centres de résolution des conflits avec les centres accrédités. Vous avez la ADNDRC pour l'Asie et le Forum pour les Etats-Unis. Vous vous rappelez de ces entités qui permettent de résoudre les conflits, donc une nouvelle fois c'est un résumé de la technologie. On en a assez parlé. Je vous remercie de votre attention.

Et si cela vous intéresse, vous pouvez creuser en allant sur ces différentes adresses internet.

Merci beaucoup.

DAVID SOLOMONOFF: Est-ce qu'il y a une limite à la longueur du nom du site ?

TOM MACKENSIE : Oui, il y a une limite en effet. Je ne me rappelle plus exactement quelle est cette limite, mais je crois que c'est 30 caractères à peu près, pour le nom de réseau. Et je crois que c'est le même nombre de caractères pour le nom de site. Je dois revenir vers vous pour donner ces précisions. Mais il y a une limite, c'est exact.

EVAN LEIBOVITCH: Dave, allez-y.

DAVE PISCITELLO: Oui, c'est très intéressant. C'est un peu comme les applications, les « applis ». Il y a des clients qui pourraient beaucoup retirer de cela. C'est un peu comme le système DNS. Cela nous permet d'aller à cet environnement. Il y a des conventions de nommage. Donc cela ouvre un nouveau monde, c'est fantastique. Et il me semble que cela n'est pas en rapport avec un navigateur, c'est une véritable nouvelle communauté. C'est pour chaque système d'opération, n'est-ce pas ?

TOM MACKENZIE: Oui, c'est exact. Il a son propre univers si vous voulez. Et ça va fonctionner sur différents outils, sur différents appareils, mobiles et ainsi de suite, et nous avons ces navigateurs Frogans qui seront nécessaires pour avoir accès à ces sites.

EVAN LEIBOVITCH: Merci beaucoup pour ces informations, nous avons Ken – Olivier ? Vous avez la parole. N’oubliez pas que nous n’avons plus beaucoup de temps.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui, je serai très rapide. Vous avez parlé de l’aspect multilingue, et je vois une extension des IDN en fait. Est-ce que vous allez travailler de la même manière que pour les IDN, pour les variances par exemple ?

TOM MACKENZIE: Oui, ça c’est une question très intéressante. Et on est ici justement pour régler ce type de question.

On parle avec le groupe IDN. Nous sommes en contact, nous sommes allés à leur réunion. En fait c’est mon collègue Benjamin Phister qui s’y est rendu. Nous avons donc développé nos propres règles pour ce système d’adressage multilingue. Ce n’est pas exactement la même chose pour les IDN, les règles développées par l’ICANN. Mais nous avons été très inspirés par le travail qui a été développé par l’ICANN. On ne peut pas encore aujourd’hui dire - nous sommes une toute petite organisation - que nous ayons assez de ressources comme l’ICANN par exemple pour avoir la possibilité d’avoir accès à de nombreux linguistes.

Mais les échanges avec le groupe et avec ce groupe de l’ICANN ont été très intéressants. Et ce que nous faisons pour notre système d’adressage pourra être utile pour – j’aimerais rester modeste – mais nous espérons pouvoir contribuer si possible aux avancées multilingues de l’ICANN, et nous sommes toujours prêts à partager nos recherches, nos avancées, nos succès.

EVAN LEIBOVITCH: Holly veut prendre la parole. Je ne vois pas Ken Hanson dans la salle. Est-ce que quelqu'un peut prendre sa place pour parler des domaines de deuxième niveau ou de Tor ?

Je ne vois personne. Donc Holly, puis Gisella, une question en ligne.

HOLLY RAICHE : Je suis d'accord avec Dave.

Nous parlons pratiquement d'une application, ça y ressemble beaucoup. Comment est-ce que vous distinguez dans votre diagramme ces infrastructures ? Vous avez les protocoles, tout ça, vous nous l'avez montré, il me semble que cela se repose –

TOM MACKENZIE: Oui, c'est un peu comme une application. Cela va ressembler à une application.

HOLLY RAICHE : Donc pourquoi ce n'est pas une application ? C'est ma question.

TOM MACKENZIE: Bonne question. Je dois y réfléchir un peu. Je ne sais pas si je peux vous donner une bonne réponse tout de suite, mais oui en effet cela ressemble beaucoup à une application. Sur un mobile notamment. Vous allez donc, avec Frogans – oui, en effet, ce sera une application. Je peux dire que oui on aura une application Frogans disponible peut-être sur le

magasin d'Apple Store ou autre. Et ce projet, on en a parlé avec Apple, avec Google, avec tous les magasins qui vendent ces applications, et avec d'autres navigateurs. Oui cela va y ressembler. Vous allez aller sur Frogans, vous allez pouvoir accéder à tous ces sites.

Sur un ordinateur de bureau, vous allez devoir télécharger un player qui va ressembler à une application, oui. Cela va être en fait un petit logiciel qui va –

EVAN LEIBOVITCH:

En effet, s'il va y avoir des plugins, ça requiert beaucoup de travail. Donc l'utilisateur final doit faire beaucoup lui-même.

TOM MACKENZIE:

Oui. Si je comprends bien les applications de la zone alternative, je crois que le problème qui se posait, c'est qu'ils étaient en compétition avec les mêmes ressources IP.

Donc les adresses qui étaient résolues – il y avait un potentiel de conflit par rapport à la structure ICANN. C'est pour cela qu'on n'a besoin que d'un seul système à l'ICANN.

Mais dans l'univers Frogans, nous ne sommes pas en concurrence. On n'utilise pas un numéro IP dans ce projet. C'est un URL qui est utilisé. En effet, c'est pour cela que ça repose sur le système. Donc c'est clair, nous ne sommes pas une alternative pouvant poser des problèmes de concurrence avec l'ICANN.

EVAN LEIBOVITCH: Nous avons une question sur l'Internet qui sera lue par Gisella.

GISELLA GRUBER-WHITE: Nous avons une question de John McCormack, de Stats.com. Question à Tom. « Est-ce que Frogans est une solution pour tous nos problèmes ? »

TOM MACKENZIE: Oui, je crois que Frogans est une solution. Nous fournissons une solution. Et c'est une nouvelle possibilité que nous offrons pour répondre à un besoin je crois, à un nouveau type de sites.

Les calculs ont été effectués lors du processus de développement du projet, il y a aujourd'hui des millions, des centaines de millions de personnes qui sont en ligne avec un site web, et « Pourquoi créer quelque chose de différent ? » me direz-vous. Ce que nous avons calculé avec Frogans, c'est qu'il y a énormément de personnes qui ne sont pas encore en ligne. Et parmi ces personnes, il y a des petites entreprises qui n'ont pas le temps, les ressources, et ils pensent qu'ils n'ont pas besoin d'être en ligne. Si vous pensez à quelqu'un qui loue des vélos sur le bord de mer, il peut se dire « tout va bien, je n'ai pas besoin d'être en ligne ». Et avoir un site web c'est cher, il faut assurer sa maintenance, ses modifications. Mais le coût sera de 6€. Vous pouvez acquérir très rapidement, très simplement, un site Frogans, et avant la fin de la journée, vous l'aurez sur votre téléphone mobile, ce sera disponible sur les iPhones, Apple, sur les ordinateurs de bureau, vos tablettes partout.

Et il me semble, c'est en tout cas mon espoir, qu'il y a un marché qui existe pour ce type de technologie Frogans. Je ne crois pas que nous créons un nouveau problème en tout cas.

EVAN LEIBOVITCH: Ensuite nous avons Jimmy. Vous avez la parole.

JIMMY SCHULZ: Oui bonjour, Jimmy Schulz, ALAC.

Pour bien comprendre, où sont ces données ? Où sont-elles emmagasinées ?

TOM MACKENZIE: Lorsque vous recevez un site Frogans, l'hôte est sous un URL, une adresse.

JIMMY SCHULZ: Donc c'est sur des serveurs?

TOM MACKENZIE: Non, pas nécessairement des serveurs, l'utilisateur peut le mettre ailleurs. C'est identifié avec une adresse URL.

JIMMY SCHULZ: Alors je ne comprends pas très bien. Je suis désolé, mais je ne vois pas pourquoi on a besoin de nouveaux protocoles, de nouveaux logiciels de

clients. Cela existe déjà, donc j'ai un peu de mal à comprendre. Mais vous pouvez faire ce que vous voulez.

TOM MACKENZIE: J'espère que la prochaine fois nous reviendrons à une réunion ICANN et que nous serons en mesure de vous faire une démonstration qui vous sera très utile pour vous montrer comment le système fonctionne.

JOHN LAPRISE: Quel est le problème que vous essayez de régler? Vous parlez d'opportunité de marketing, cela ne nous intéresse pas. On est là pour résoudre des problèmes. Et je n'ai pas compris cela dans votre présentation. Quel problème êtes-vous ici pour résoudre ? C'est assez différent.

EVAN LEIBOVITCH: Si je peux rebondir là-dessus. Qu'est-ce que vous essayez de résoudre comme difficultés à surmonter ?

DAVID SOLOMONOFF: Sur un mobile par exemple, ce n'est pas différent de Twitter, ou de Vine, ou d'autres applications. Donc je ne vois pas très bien la différence d'environnement pour la communication. Vous n'avez pas de navigateur, mais vous avez quelque chose de très petit, de très léger. Vous avez des notifications que vous pouvez recevoir, les banques peuvent l'utiliser, on peut en effet être en mesure de contacter les clients avec des textes automatiques s'il y a des problèmes de sécurité informatiques. Donc oui il y a des possibilités d'utilisation. Il y a d'autres

scénarios. Mais cela devient une autre application sociale, de média social, vous pouvez obtenir des bons d'achat. C'est un mécanisme nouveau, c'est tout.

EVAN LEIBOVITCH : Donc, la question, pour vous deux – Frogans.quelquechose. On aurait pu faire la même chose avec un site Frogans.quelquechose non ?

DAVID SOLOMONOFF: Vous parlez au niveau technique ? Donc au niveau du marketing, pourquoi est-ce qu'il y a tant de gens qui obtiennent des TLDs ?

TOM MACKENZIE: Techniquement, nous n'avions pas besoin de Point-Frogans pour parler des problèmes de nom de domaine, et bâtir notre infrastructure. Néanmoins, une décision a été prise au niveau du conseil d'administration de l'OP3FT, parce que ce TLD envoie un signal. Nous contrôlons tout le système, notre système, y compris l'adressage de l'infrastructure de serveur.

EVAN LEIBOVITCH: Merci beaucoup, vous aurez donc le dernier mot.

On aurait aimé parler plus de Tor. Les personnes n'ont pas été en mesure de venir. Cela a été très instructif, en tout cas. C'est quelque chose qui nous intéresse sur les tables rondes, pour parler de DNS innovateurs et alternatifs, des manières un peu différentes. Vous devez comprendre que vous proposez quelque chose de nouveau.

TOM MACKENZIE: Je suis très heureux d'être venu, d'avoir pu m'exprimer. Je vous remercie de cette possibilité.

EVAN LEIBOVITH: Nous avons dépassé le temps imparti de 5 minutes. Ce n'est pas trop grave. Donc je vais vous laisser repartir dans d'autres réunions. Nous allons commencer tout de suite la réunion mensuelle NARALO.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]